

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.09.02 Convocation du 18.09.02

Compte rendu affiché 27 septembre 2002

Présidente: Mme GUERIN

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**  
**Objet : Election des Représentants au  
Conseil Local Intercommunal de Sécurité  
et de Prévention de la Délinquance.**

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	26

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN,  
DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT, Mlle MILLET.

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme WYMANN par M. GONDELAUD -  
Mme DURAND par Mme PERRIN - M. CHRETIN par M. FAURE -  
M. FERNANDES par Mlle VEYRIER.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

Mme BERRA, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint explique que, le Conseil Municipal ayant accepté, ce jour, la mise en place d'un **Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSIPD)**, il convient maintenant, conformément aux textes en vigueur (décret du 17.07.2002), de procéder à l'élection de ses représentants au sein de cet organisme.

Il indique que, outre Monsieur le Maire de Neuville-sur-Saône membre de droit, **3 élus** doivent être désignés pour siéger au 1<sup>er</sup> collège du **Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSIPD)**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de ce jour autorisant la création du **Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSIPD)**.
- Procède à l'élection au scrutin secret et constate que les candidats sont élus à l'unanimité,
- Désigne pour siéger au du **Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSIPD)**.

**Paul LAFFLY, Maire**  
**Jean-Georges POINT**  
**Valérie GLATARD**  
**Nazthalie LABASOR**

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Septembre 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 14 octobre 2002  
- de la publication le 15 octobre 2002  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 14 octobre 2002